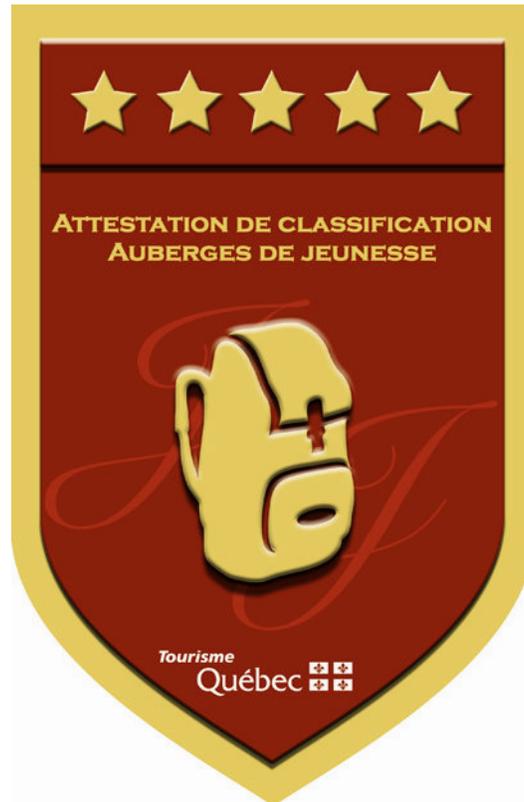


AUBERGES DE JEUNESSE

Critères d'évaluation

Édition 2008



CITQ

Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

www.citq.info

PRINCIPES GÉNÉRAUX

La classification : la somme de plusieurs parties

La classification est la somme pondérée des résultats obtenus dans chacune des parties de l'évaluation. Les différentes sections n'ont pas le même poids dans le résultat final et le niveau de classification obtenu dans une section peut différer de celui obtenu dans le résultat global (le nombre d'étoiles).

Le poids relatif de chaque partie

Comme le démontre ce tableau, chacune des sections de l'évaluation d'une auberge de jeunesse a un poids spécifique dans le résultat global de la classification.

<i>Sections</i>	<i>Pourcentage de l'évaluation globale</i>
Hébergement	25 %
Installations sanitaires	20 %
Restauration, cuisine et salle à manger	20 %
Extérieur et activités	12 %
Salle commune	10 %
Accueil et services	10 %
Tourisme durable	3 %

L'évaluation de l'hébergement et des installations sanitaires

Le résultat obtenu dans les sections « dortoirs », « chambres » et « installations sanitaires » correspond à la moyenne des résultats obtenus dans chaque groupe de dortoirs, de chambres et d'installations sanitaires visités par le classificateur. Cette évaluation est faite sur la base d'un échantillonnage prédéterminé et représentatif de chaque groupe de dortoirs, de chambres et d'installations sanitaires de l'auberge de jeunesse.

L'importance de l'état des éléments

L'état des éléments classifiés est un aspect important de la classification. On vérifie le degré de conservation et d'entretien d'éléments pris en compte dans chaque section. Partie intégrante de l'évaluation, la notation de l'état correspond à 34 % ou 35,5 % de l'évaluation totale d'une auberge de jeunesse, selon que l'hébergement est offert en dortoir ou en chambre.

Le principe d'équivalence

Les matériaux et produits qui ne sont pas mentionnés dans ce guide sont évalués par rapport à des matériaux et produits équivalents. Un programme de formation continue permet aux classificateurs de la CITQ de demeurer à la fine pointe de l'industrie et d'appliquer avec rigueur ce principe d'équivalence.

Le résultat de la classification



5 étoiles

Auberge de jeunesse de confort exceptionnel dotée d'un aménagement haut de gamme et qui offre une multitude de services et de commodités.



4 étoiles

Auberge de jeunesse de confort supérieur, dotée d'un aménagement de qualité remarquable et qui offre un éventail de services et de commodités.



3 étoiles

Auberge de jeunesse très confortable, dotée d'un aménagement d'une qualité appréciable et qui offre plusieurs services et commodités.



2 étoiles

Auberge de jeunesse de bon confort, dotée d'un aménagement de bonne qualité, qui fournit quelques services et commodités.



1 étoile

Auberge de jeunesse au confort élémentaire, dont l'aménagement et les services sont conformes aux normes de qualité.



0 étoile

Auberge de jeunesse dont l'aménagement respecte les normes minimales de classification.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

SECTION I : HÉBERGEMENT

SECTION I-A : DORTOIRS

Nombre minimal de mètres cubes par personne, par dortoir

Nombre minimal de mètres carrés par lit, par dortoir

Rangement pour les effets personnels

Appareils d'éclairage

Literie

Parures de fenêtre

Murs

Plafond

État des dortoirs

État des lits

État des murs

État du plancher

État du plafond

État de la literie

Éléments de bonification

Éléments de démerite

SECTION I-B : CHAMBRES

Dégagement moyen autour du lit

Ameublement

Penderie

Appareils d'éclairage

Literie

Parures de fenêtre

Murs

Plafond

État des chambres

État des lits

État des murs

État du plancher

État du plafond

État de l'ameublement

État de la literie

Éléments de bonification

Éléments de démerite

SECTION II : INSTALLATIONS SANITAIRES

Lavabos (ratio)

Toilettes (ratio)

Baignoires ou douches (ratio)

Tour de baignoire ou de douche

État des installations sanitaires

État des lavabos

État des toilettes

État des baignoires ou des douches

État du tour de baignoire ou de douche

État des murs

État du plancher

État du plafond

État du linge de toilette

Éléments de bonification

Éléments de démerite

SECTION III : RESTAURATION, CUISINE ET SALLE À MANGER

SECTION III-A : RESTAURATION

Nombre de repas

Table

Mise en place

Éléments décoratifs

Mobilier de salle à manger

Nombre de places assises dans la salle à manger

État de la restauration

État de la mise en place

État du mobilier

État de la vaisselle et des couverts

État des murs

État du plancher

État du plafond

SECTION III-B : CUISINE ET SALLE À MANGER

Type de cuisine

Équipement ménager

Batterie de cuisine

Vaisselle et couverts

Petits appareils électriques

Mobilier de salle à manger

Nombre de places assises dans la salle à manger

État de la cuisine et de la salle à manger

État du mobilier

État des murs

État du plancher

État du plafond

État de la batterie, des appareils et des ustensiles de cuisine

État de la vaisselle et des couverts

État de l'équipement ménager

Éléments de bonification

Éléments de démerite

SECTION IV : EXTÉRIEUR ET ACTIVITÉS

Aménagement paysager : éléments horticoles

Stationnement

État de l'extérieur de l'édifice

État de l'édifice

État de l'aménagement paysager et du terrain

État du stationnement

Éléments de bonification

SECTION V : SALLE COMMUNE

Salle commune

Nombre de places assises dans les aires communes

État de la salle commune

État de l'ameublement

État des murs

État du plancher

État du plafond

Éléments de bonification

SECTION VI : ACCUEIL ET SERVICES

Accueil

Heures d'ouverture

Éléments décoratifs

État de l'accueil

Éléments de bonification

Éléments de démerite

SECTION VI : TOURISME DURABLE

Tourisme durable